

Du baptistère à l'autel

Par Louis-Marie Chauvet

Curé de paroisse dans le diocèse de Pontoise et professeur émérite à l'Institut catholique de Paris

Une tradition longue et ferme

La chose est désormais bien connue : le baptême est un sacrement de l'initiation chrétienne. On peut dégager de cette dernière notion deux intérêts majeurs. Le premier réside en ce qu'elle nous requiert de comprendre les trois sacrements qui la composent comme formant un « ensemble », donc comme « faisant système » ; en d'autres termes, chaque élément ne trouve sa pertinence que de son rapport aux deux autres.

Le baptême n'est donc théologiquement pensable que moyennant son « achèvement » par le « sceau spirituel » de la confirmation et son aboutissement dans la communion au Corps et Sang du Seigneur. Le second intérêt vient de ce que le triple geste initiatique peut être aisément présenté, de ce point de vue, comme formant un seul « *sacramentum* ». Il est même juste théologiquement de dire alors qu'il n'existe qu'un seul *sacramentum* fondamental : celui par lequel chacun devient membre du « Corps du Christ » et pierre vivante du « Temple du Saint-Esprit » ; les autres sacrements ne viennent pas ajouter une grâce qui manquerait à cet unique ensemble sacramentel mais soit en constituer la reprise après échec (réconciliation, onction des malades), soit en manifester le chemin concret de « vérification » au long de la vie (ordination, mariage).

Saint Augustin a exprimé avec une force inégalée, dans plusieurs sermons adressés à des néophytes, la dynamique qui relie les trois gestes sacramentels de l'initiation : « engrangés » au moment de l'entrée en catéchuménat, leur dit-il, vous avez, tout au long de celui-ci, été « moulus par les jeûnes et les exorcismes » ; alors, vous êtes venus à la « fontaine baptismale » pour y être « imbibés d'eau » et devenir ainsi une seule pâte, puis vous avez été « cuits au feu de l'Esprit », et « vous êtes devenus le pain du Seigneur. » C'est alors qu'il ajoute la formule devenue aujourd'hui célèbre : « Soyez donc ce que vous voyez, et recevez ce que vous êtes » (Sermons 227 et 272).

Du baptême à l'eucharistie, c'est un unique processus qui se déroule par étapes : il s'agit de devenir pleinement les membres du corps ecclésial du Christ en participant à son corps eucharistique. Par ailleurs, le même Augustin, rapprochant Jn 6, 53 (« Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez pas la vie en vous ») de Jn 3,5 (« Nul, s'il ne naît d'eau et d'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu »), estimait que la réception de l'eucharistie était aussi nécessaire au salut que celle du baptême.

En tout cas, même lorsque l'onction de la confirmation sera séparée du baptême en Occident, on continuera de donner la communion aux bébés (une goutte de vin consacré) sitôt leur baptême. Il faudra attendre Florus de Lyon, au IXe siècle, pour que l'on commence à justifier théologiquement la séparation de l'eucharistie par rapport au baptême¹.

¹ Cf. P.M. GY, *Die Taufkommunion der kleinen Kinder, dans Zei chen des Glaubens* (Festschrift B. Fischer), Einsiedeln - Freiburg, 1972, p. 485-491.

Au XIII^e siècle, à une époque où l'on avait non seulement perdu de vue la notion d'initiation chrétienne, mais où l'on ne pratiquait plus depuis longtemps la communion baptismale, saint Thomas avait eu l'intuition géniale du rapport intrinsèque du baptême à l'eucharistie : « Par le baptême, l'être humain est ordonné à l'eucharistie », écrit-il. C'est ce que montre, selon lui, le pédo-baptême : en effet le petit enfant baptisé ne peut être justifié et sanctifié par le baptême sans participer déjà « spirituellement » à la grâce de l'eucharistie ; cette participation s'effectue pour lui à travers le *votum* de la Mère Église qui l'ordonne objectivement, structurellement pourrait-on dire, à ce sacrement (III, q. 79, a.1, ad 1). « Du fait que les enfants sont baptisés, ils sont ordonnés par l'Église (per *ecclesiam*) à l'eucharistie. Et de même qu'ils croient par la foi de l'Église, par son intention ils désirent l'eucharistie et en reçoivent la réalité » (q. 73, a.3). Si donc les petits baptisés n'ont pas communie sacramentellement, ils ont pourtant déjà communie spirituellement ! Cela montre bien, en tout cas, qu'un baptême qui ne serait pas tendu vers l'eucharistie aurait quelque chose de tronqué.

Les trois rituels du baptême consécutifs à la réforme de Vatican II se font largement l'écho de cette longue et ferme tradition des Églises, aussi bien d'Occident que d'Orient, concernant la notion d'« initiation chrétienne » et la dynamique qui va du baptême vers l'eucharistie. Dès le premier numéro des Préliminaires présentant chacun des trois rituels du baptême, on lit en effet : « Par les sacrements de l'initiation chrétienne, les hommes délivrés de la puissance des ténèbres, morts avec le Christ, ensevelis avec lui et ressuscités avec lui, reçoivent l'Esprit d'adoption et célèbrent avec tout le peuple de Dieu le mémorial de la résurrection du Seigneur » ; et au numéro 2, après avoir précisé la nature de chacun des trois sacrements concernés, on conclut : « C'est ainsi que les trois sacrements de l'initiation chrétienne s'enchaînent pour conduire à leur parfaite stature les fidèles qui exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien ». Si le rituel du baptême des enfants en âge de scolarité prévoit la « possibilité » pour le prêtre de confirmer ceux-ci sitôt après leur baptême (n° 90 et 118) et requiert « toujours » leur participation à l'eucharistie ce même jour (n° 90 et 123), c'est afin « de rendre manifeste que les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie sont les sacrements d'une unique initiation chrétienne, et non les sacrements d'étapes psychologiques ».

Cela vaut *a fortiori* pour les adultes, comme le montre le rituel qui leur est propre (n° 211 à 213). Quant au rituel pour les petits enfants, il manifeste le lien « exemplaire » du baptême avec la confirmation et l'eucharistie en ce qu'il a volontairement conservé l'onction post-baptismale du saint-chrême, annonçant par ce doublet celle de la confirmation, et en ce qu'il prévoit après celle-ci un changement de lieu : l'assemblée se rend à l'autel, manifestant ainsi ce que saint Thomas exprimait plus haut, à savoir qu'un baptême ne prend son sens chrétien que finalisé par l'eucharistie.

Le passage du baptistère à l'autel

Le Père Congar soulignait naguère que les premiers « monuments » de la tradition théologique ne sont pas les écrits théologiques des Pères, mais les pratiques liturgiques². Celles-ci sont donc un « lieu théologique » de toute première importance. La théologie est inscrite dans l'espace même d'une église : l'autel face au peuple est évidemment porteur d'une théologie de

² Y. Congar, *La tradition et les traditions*, t. II, Fayard 1963, p.183-191.

l'eucharistie bien différente de celle que connotait sa position face au mur. Il en va de même des lieux du baptême : leur position comme « fonts baptismaux » à l'entrée de l'église induit une autre théologie que celle de la cuve baptismale disposée à côté de l'autel au beau milieu du chœur.

Cette dernière position a bien des arguments théologiques de poids en sa faveur. Négativement, elle s'est développée, pour une part, par réaction contre la place traditionnelle des fonts baptismaux. Celle-ci en effet, le plus souvent à côté du grand portail d'entrée, se caractérisait moins par le fait, théologiquement heureux, qu'elle était « à l'entrée » de l'église que par le fait qu'elle était « au fond » de celle-ci — entendons, comme c'était trop fréquemment le cas, dans un coin obscur, souvent à peine propre et plus souvent encore fort triste. Peut-être ce repli un peu honteux était-il lié à une théologie baptismale marquée par la culpabilité du péché originel : le bébé qui entrait alors dans le bâtiment-église pour son baptême était vu d'abord comme un être porteur du « démon ».

Toujours est-il que si, théoriquement, le baptistère était à sa place théologiquement adéquate, celle du sacrement par lequel on est introduit dans le Peuple de Dieu, il ne l'était aucunement du point de vue pratique, relégué qu'il était dans un espace assez minable. Ce qui, en revanche, manifestait symboliquement le lien entre le baptême et l'entrée dans l'Église était plutôt le bénitier, lequel pouvait être large et beau, et avec l'eau duquel les fidèles ne manquaient de se signer en pénétrant dans le « lieu saint ».

D'un point de vue plus positif, le fait de vouloir placer le baptistère, comme on le voit assez souvent aujourd'hui, à côté de l'autel, a l'avantage de magnifier les lieux du baptême et de donner à voir que celui-ci est en rapport avec l'eucharistie. La théologie la plus classique selon laquelle baptême et eucharistie constituent, comme on disait au Moyen Âge, les deux sacrements « majeurs » ou « principaux » qui font l'Église et les chrétiens³, est ainsi rendue immédiatement visible à tous. Ce n'est pas un mince avantage.

Cet avantage n'est pourtant pas sans inconvénient, notamment si la cuve baptismale est placée trop près de l'autel et sur le même plan que lui dans le chœur lui-même. Le lien entre baptême et eucharistie apparaît en ce cas comme trop statique, alors que, comme le demande le changement de lieu que prévoit le rituel du baptême, il devrait se manifester comme dynamique : on va du baptême à l'eucharistie, ce qui requiert un passage, lequel est lui-même la figure du devenir chrétien. Ce passage ne peut être manifesté si les deux lieux sont trop près l'un de l'autre.

Comment faire ? La plupart du temps, la meilleure solution se trouvera dans un compromis entre la théologie que l'on vient de rappeler et les contraintes pastorales, contraintes qui sont fréquemment doubles : d'une part, le coût financier (et parfois aussi psychologique pour la communauté ou pour les prêtres eux-mêmes avec les réactions desquels il faut compter...) d'un réaménagement des lieux est tel qu'on ne peut procéder à de grands bouleversements ; d'autre part, la nécessité de célébrer les baptêmes dans un lieu où l'on puisse commodément rassembler un nombre de personnes assez important rend difficile de pratiquer les baptêmes dans des fonts baptismaux situés eux-mêmes à côté de l'entrée de l'église. Des équipes de baptême (laïcs, diacres et prêtres) manifestent même des réticences à cet égard : elles ont en effet pris l'habitude, jugée heureuse, de présenter les bébés à baptiser et leurs parents à la communauté à

³ . Y. Congar, « L'idée de sacrements majeurs ou principaux », dans *Concilium* n° 31 (1968), p. 25-34.

la fin de la messe ; difficile alors, disent-elles, de faire ensuite retourner ceux-ci au fond de l'église pour le baptême lui-même sans briser la symbolique de l'entrée que l'on veut précisément mettre en relief.

Certains objectent même que cette disposition est incohérente par rapport à la dynamique des lieux voulue par le rituel : si l'accueil des enfants dans l'Église se fait à l'entrée du bâtiment et si la liturgie de la Parole demande ensuite une avancée symbolique au sein de celui-ci, on ne voit pas pourquoi il faudrait retourner ensuite au fond pour le baptême lui-même et, de là, repartir vers le chœur pour achever la célébration autour de l'autel.

Revenons à la question : comment faire ? Trois ou quatre points semblent réalistes et permettre un progrès.

1. Là où c'est possible, il faut tout faire pour qu'apparaisse clairement la progression symbolique (« sacramentelle ») en quatre lieux : entrée (accueil), lieu de la Parole, baptistère et autel. Dans le cas, fort souhaitable⁴, où le baptistère consisterait en de vrais « fonts baptismaux » disposés soit vers l'entrée de l'église, soit dans une chapelle latérale, et où cependant les nécessités pastorales demanderaient que l'acte baptismal lui-même se fasse dans une cuve située à l'avant de l'église, cette progression pourrait être assurée en allant chercher l'eau dans les fonts baptismaux pour la verser ensuite dans la cuve elle-même (sans oublier que celle-ci doit pouvoir se prêter à des baptêmes de bébés par immersion⁵).

2. En toute hypothèse, si le baptistère est placé à l'avant de l'église, il faut veiller à ce qu'il soit suffisamment « décollé » de l'autel pour apparaître comme moins central que lui et pour permettre une progression ; cette distance peut être symboliquement soulignée par le fait qu'il se trouve à un niveau plus bas que ce dernier.

3. On peut enfin préconiser la redécouverte du beau et large bénitier rempli d'eau à l'entrée de l'église. S'en signer en entrant dans l'église le dimanche permettrait de manière heureuse de « resymboliser » la dynamique qui va du baptême à la table du Seigneur. Ce bénitier serait, par ailleurs, tout à fait approprié lorsque, comme à certaines fêtes ou au temps pascal, on refait le geste de l'aspersion d'eau bénite pour le rite pénitentiel.

Un double présupposé commande la pastorale : 1. Il est toujours possible d'améliorer ce qui se fait. 2. Le plus souvent, cette amélioration ne peut se faire qu'au prix d'un compromis. Ainsi en va-t-il sur le point précis évoqué dans cette contribution : nul doute qu'on peut généralement y progresser sensiblement ; encore faut-il y tendre... Si certains prêtres demeurent perplexes, qu'ils n'oublient pas leurs équipes de baptême : elles jouent souvent un rôle positif de stimulant !

Article extrait de la revue *Chroniques d'art sacré*, n°69, p 6-9.

⁴ Cf. notre prise de position en ce sens dans *Chroniques d'art sacré* n° 44 (1995).

⁵ Rappelons que le rituel recommande prioritairement ce mode de baptême parce qu'« il signifie plus clairement la participation à la mort et à la résurrection du Christ » (Prelim., n° 22). L'expérience pastorale montre d'ailleurs que « l'essayer, c'est l'adopter »... Rappelons en outre qu'il faut tendre à remplacer partout les bassines à confiture : sur le plan symbolique, elles sont en net déficit par rapport au mystère célébré...